

C.T.C.C.

Le travail

EDITION DE la Mauricie



Groupé d'employés de la Canadian Resins réunis en assemblée à leur sortie de l'usine à 12.00 p.m. vendredi soir. C'est au cours de cette assemblée qu'ils ont résolu de continuer leurs délibérations jusqu'au règlement de trois griefs sur les équipes des calandres.

À la Canadian Resins, un geste de solidarité donne des dividendes

Depuis longtemps, les ouvriers de la Canadian Resins de Shawinigan réclamaient que la compagnie place un homme de plus sur les calandres de la machine C-11-F dans la division compounding. L'on sait que cette machine utilisée dans la fabrication des matières plastiques est l'une des plus perfectionnées dans l'Amérique du Nord.

La compagnie avait toujours refusé de se rendre aux demandes syndicales jusqu'au matin du samedi 11 juin alors que la solidarité des travailleurs de la Canadian Resins a réussi à obtenir justice.

Les demandes

La compagnie refusait de se rendre à la demande syndicale, soit ajouter un homme de plus par équipe, soit en définitive l'embauchage de trois autres employés.

La compagnie prétendait ne pas vouloir se rendre à la demande syndicale parce que l'homme supplémentaire aurait pu ne pas toujours avoir du travail; d'un autre côté, le syndicat prétendait qu'il serait injuste pour les autres employés de chaque équipe de toujours être surchargés de travail et de ne pouvoir accomplir leur tâche qu'au prix de travail surhumain.

Comme la compagnie refusait

toujours, tous les membres des équipes sur les calandres ont décidé de ne pas retourner au travail tant qu'ils n'auraient pas obtenu justice. Ceci se passait vendredi.

Voyant cela, d'autres groupes d'employés se sont joints aux employés déjà en assemblée et les équipes de 4.00 p.m. et de 12.00 p.m. avaient aussi décidé de ne pas retourner au travail tant que les rapports des assemblées n'auraient pas été connus.

Volte-face de la compagnie

Après la tenue de l'assemblée de 12.00 p.m. vendredi le syndicat a communiqué avec la compagnie pour lui demander de

voir à cesser ses opérations dans la nuit. Les employés accordaient à la compagnie le temps nécessaire à la fin des opérations et quelques employés indispensables étaient mis à la disposition de la compagnie pour arrêter les opérations sans qu'il ne survienne quelques dommages aux biens de la compagnie.

A 4.00 a.m., samedi matin, les représentants de la compagnie communiquaient à leur tour avec les représentants des travailleurs pour leur demander une rencontre.

Les deux parties se rencontrèrent à 5.00 a.m. et la compagnie demandait aux employés les

(Suite à la page 3)

Work Stoppage Brings Results

Employees of Canadian Resin and Chemical Products Company of Shawinigan Falls did not report in for work on the night shift last Friday night and after holding a meeting later decided to notify the Company that they would not return to their jobs Saturday unless a few outstanding grievances were settled.

Several previous attempts to have these grievances adjusted with the Company met with no success and the employees then resorted to this action in protest to the "run around" they were given.

A telephone call to the Union Office at 4 o'clock on Saturday morning from Company spokesmen promised immediate adjustment of the grievances. A further Company promise of "no discrimination" against any employee was also given the Union with the result that the workers returned to their jobs Saturday morning.

THESE GOOD UNION MEMBERS ONCE AGAIN PROVED THAT IN UNION THERE IS STRENGTH.

FARNHAM

Congrès de la Fédération de l'industrie chimique

Voici le programme complet du congrès de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie chimique qui aura lieu à Farnham, en fin de semaine:

SAMEDI le 18

SATURDAY 18th

10 heures du matin
10.00 A.M.

—Ouverture — Call to order.
—Acceptation des lettres de créance.
Presentation of credentials.
—Formation des comités.
Nomination of the Convention Committees.
—Rapport du président.
President's report.
—Rapport du trésorier.
Treasurer's report.
—Rapport des services.
Report on services activities.

2 heures de l'après-midi

2.00 P.M.

8 heures du soir

8.00 P.M.

DIMANCHE le 19

SUNDAY 19th

8 h. 45 du matin

8.45 A.M.

10 heures du matin

10.00 A.M.

—Etude sur le salaire annuel garanti, par Me Marc Lapointe, avocat.
Study on the guaranteed annual wage, by Mr. Marc Lapointe, lawyer.
—Rapport des comités.
Report of the Convention Committees.

—Messe à l'église paroissiale de Farnham.
Mass at the Farnham Parish Church.

—Etude sur les salaires et conditions de travail dans l'industrie chimique, par Maurice Vassart.
Study on wages and working conditions in the chemical industry, by Maurice Vassart.

2 heures de l'après-midi

2.00 P.M.

—Résolutions et affaires nouvelles.
Resolutions to be adopted and new business.
—Election et installation du nouvel Exécutif.
Election and initiation of the new Executive Committee.

N.B. Les séances du congrès ont lieu à la salle Giroux, rue St-Joseph. The sessions of the Convention will be held at Giroux Hall, on St. Joseph Street.

TEXTE DE L'ENTENTE A LA CANADIAN RESINS

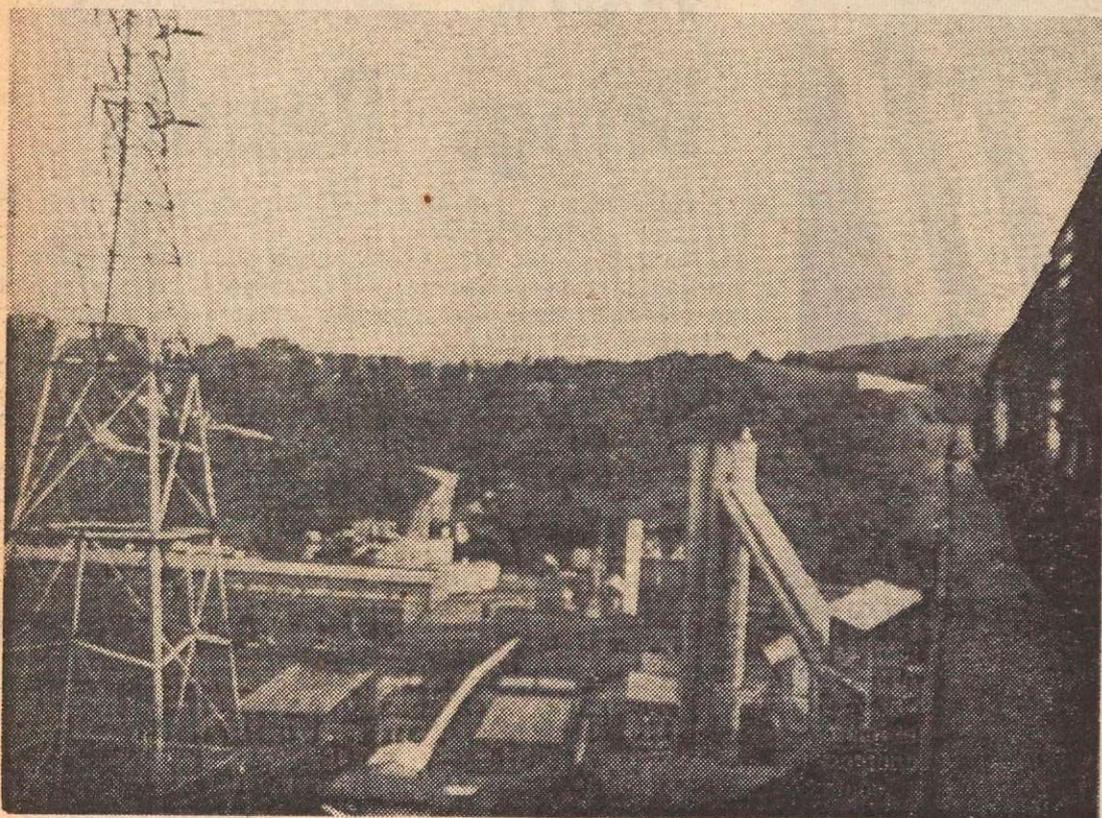
Voici le texte de l'entente signée par les représentants de la Canadian Resins à la suite du différend concernant les employés sur les calandres :

"Il est entendu entre le Syndicat et la compagnie que trois hommes seront ajoutés d'une manière permanente aux équipes sur l'opération C-11-F, division compounding, à raison d'un par relève. Ces hommes seront embauchés dès que possible, en tout cas, commençant lundi le 13 juin, à 4 h. p.m. le plus tard.

Ceci est sans discrimination envers tout employé ou tout groupe d'employés".

Signé: JOHN HAMILTON,
Surintendant général.

Les cheminées ne fument plus à la Belgo



Vendredi après-midi, tous les feux étaient éteints aux moulins de la Belgo à Shawinigan, symbole de l'arrêt de travail des ouvriers qui veulent le respect de leur syndicat.

A LA LAURENTIDE ET A LA BELGO :

Les ouvriers sanctifient le jour du Seigneur

Pour la première fois, des centaines d'ouvriers de la Belgo de Shawinigan et de la Laurentide de Grand-Mère, deux filiales de la Consolidated Paper, ont pu assister à la messe dominicale, dimanche dernier, chose qu'ils n'avaient pu faire depuis de nombreuses années parce qu'ils sont obligés de travailler ce jour-là.

C'est le spectacle qu'ils nous a été donné de voir par suite de l'arrêt de travail spontané des syndiqués de la Belgo et de la Consolidated en fin de semaine dernière.

Les syndiqués de la Belgo ont cessé le travail jeudi dernier parce que la Consolidated Paper, la compagnie mère, veut passer par-dessus la tête du Syndicat des employés en offrant et en accordant effectivement une augmentation de salaire de 5 p. 100 au moment où le syndicat est à négocier une convention collective de travail avec la compagnie.

Ce n'est pas suffisant

Ainsi qu'on peut le constater par le texte du message remis à tous les employés de la Belgo de Shawinigan et de la Laurentide de Grand-Mère, la compagnie accorde une augmentation

de 5 p. 100 à tous ses employés, soit l'augmentation acceptée par les unions internationales aux Trois-Rivières dans les moulins de la même compagnie.

Mais les syndiqués de Shawinigan et de Grand-Mère veulent obtenir de meilleurs salaires et veulent d'autres améliorations à leurs conditions de travail, notamment une meilleure clause d'ancienneté de façon à protéger les travailleurs plus âgés et à permettre à tous les travailleurs de sanctifier le jour du Seigneur en supprimant le travail du dimanche dans les moulins à papier.

Ce que veut la compagnie

Il est vrai que la compagnie est prête à accorder une augmentation de 5 p. 100 mais en retour elle pose certaines restrictions qui sont inacceptables aux ouvriers de Shawinigan et de Grand-Mère.

Au lendemain des négociations, L'Echo du St-Maurice publiait en effet la nouvelle suivante dont nous citons un extrait significatif:

"La Direction a également demandé une interprétation plus libérale aux restrictions imposées sur le travail du dimanche, lesquelles restrictions placent l'usine en désavantage en comparaison d'autres usines du Québec dans l'industrie de la Pulpe et du Papier".

Il est donc clair que la compagnie tient au travail du dimanche afin de faire plus de profits. Les ouvriers, eux, ne veulent

plus travailler le dimanche. Outre l'augmentation de salaires offerte par la compagnie, laquelle est inacceptable par les travailleurs, le travail imposé le dimanche est l'une des raisons fondamentales du présent conflit actuellement en cours à Shawinigan.

Il y a délit et faute...

"... Par ailleurs, il y a des manquements très graves qui ne sont pas sanctionnés par la loi. Il ne sont pas des délits.

"Ainsi... on est mis en prison si, ayant un salaire trop bas pour vivre, on a volé des pommes de terre ou quelques fruits; mais si un patron ne donne pas à ses ouvriers un salaire vital, quand il pourrait le faire, il ne risque pas la prison.

On est mis en prison si on a diffamé un commerçant, en disant que c'est un voleur; mais le même commerçant ne risque rien s'il profite des circonstances pour spéculer et faire monter les prix, pourvu qu'il tienne compte de la loi..."

Evêque auxiliaire de Lyon
Alfred Ancel,

Cf: "Le sens du pauvre", p. 62, édit. 1953.

DOCUMENTS

La Laurentide passe par-dessus la tête du syndicat

Vous voulez savoir pourquoi les ouvriers de la Laurentide ont suivi l'exemple de leurs confrères de la Belgo : c'est qu'ils désirent que la compagnie Consolidated Paper reconnaisse leur syndicat et qu'elle négocie de bonne foi avec ses représentants.

Au beau milieu des négociations, la compagnie Consolidated a cru tuer le syndicat en offrant directement aux employés une augmentation de 5 p. 100 comme en fait foi la traduction de la lettre ci-dessous :

M. Gaston Ricard, président,
Le Syndicat National des Travailleurs
de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère, Inc.,
791, 8ème Rue, Grand'Mère, P.Q.
Cher M. Ricard,

Comme vous le savez, lors des dernières négociations, une offre fut faite aux représentants du Syndicat pour un renouvellement du contrat de travail jusqu'au 30 avril 1956, basée sur une hausse de 5 pour 100 dans les taux de salaires à l'heure et une hausse de 1 sou l'heure, comme prime d'équipe, en gardant presque tous les autres termes et conditions du contrat, tels qu'ils sont.

Un accord est intervenu en ce sens et les contrats ont été signés hissant les taux à l'heure à deux de nos usines. Les représentants du Syndicat n'ont toutefois pas signifié leur intention d'accepter cette offre.

Comme la Direction ne veut pas empêcher les employés de jouir de salaires accrus, pour un temps indéfini, car les employés de deux de nos moulins en profitent déjà, ainsi que ceux d'autres moulins à papier, il a été décidé d'accorder la hausse de salaire aux employés payés à l'heure, avec addition de l'heure pour prime aux équipes, le tout rétroactif au 1er mai 1955.

Une copie de cette lettre est envoyée à M. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale. Une copie sera aussi annexée au chèque de paye de chaque employé pour sa paye rétroactive.

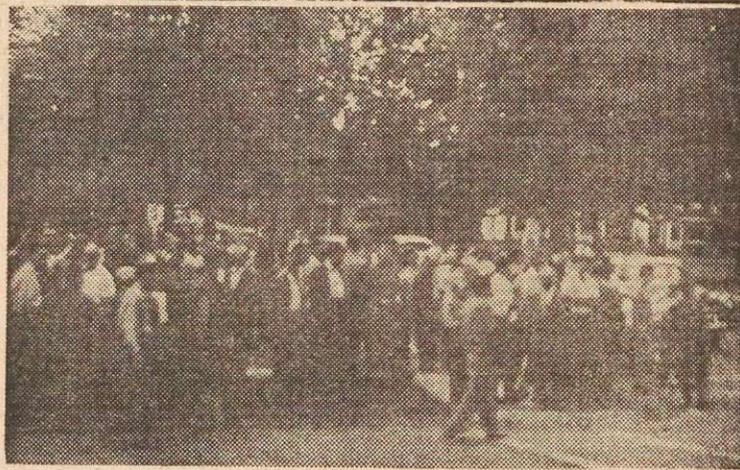
Votre dévoué,

CONSOLIDATED PAPER CORPORATION LTD.
(Laurentide Division)

D. B. FOSS, gérant de la division.

Production et consommation de papier à journal, accrues, ce qui est bien vu des spéculateurs

La production de papier à journal au pays, durant les 4 premiers mois de l'année, s'est élevée à 2,027,864 tonnes, soit 4 pour cent de plus que durant la même période l'an dernier. Quant à la consommation du même produit, de janvier à avril inclusivement, elle s'est chiffrée par 1,982,862 tonnes, soit 5.8 pour cent de plus que durant le même espace de temps l'an dernier. L'on notera, ici, que le marché américain a absorbé, à lui seul, 1,624,717 tonnes soit 1.4 pour cent de plus, tandis que les éditeurs canadiens ont vu leur demande augmenter de 3.4 pour cent selon les chiffres rendus publics en fin de semaine par la Newsprint Association of Canada. Rien donc d'étonnant que la moyenne des papeteries ait accusé la semaine dernière, sur la Bourse de Montréal, une avance de 5.92 points à 1,339.63, soit un chiffre excédant de beaucoup celui de 1,246.37 figurant il y a un mois, mais c'est toutefois un peu moins que le sommet de 1,393.39 touché au début de cette année. (Le Devoir, mardi 24 mai 1955)



Vendredi soir, les ouvriers de la Belgo se sont rendus à la sortie de l'usine Laurentide à Grand'Mère afin de les inviter à une assemblée qui eut lieu par la suite dans un parc de cette ville.

M. Gérard Picard répond à Mosher

La Belgo a provoqué les ouvriers en commettant une première illégalité, répond M. Picard au télégramme cavalier de M. Mosher — Le différend ne pourra se résoudre qu'en négociant de bonne foi avec les ouvriers.

M. W. D. Mosher, gérant de la Belgo Consolidated Paper, une filiale de la Consolidated, vient de recevoir une fière réponse de M. Gérard Picard président général de la CTCC.

Comme on pourra s'en rendre compte par le texte des deux télégrammes que nous publions ci-contre. M. Mosher, après avoir passé par-dessus la tête du syndicat pour offrir une augmentation de salaire à ses employés, s'adresse maintenant à M. Gérard Picard, comme il s'adresserait à l'un de ses contremaîtres pour lui demander de mettre l'un de ses employés à la raison.

Mais M. Picard qui a de bonnes raisons de douter des affirmations de M. Mosher et qui, de plus, ne saurait intervenir dans ce conflit que sur la demande des ouvriers concernés qui sont les seuls maîtres en la matière, répond à M. Mosher qu'il ne saurait prendre pour acquis que les faits rapportés par M. Mosher sont indiscutables.

M. Picard répond à la com-

pagnie que s'il y a eu illégalité, c'est la compagnie qui l'a commise en abandonnant des négociations de bonne foi et leurs conséquences logiques, la conciliation qu'avait demandée les ouvriers en mettant en vigueur certaines propositions qui ne convenaient pas aux ouvriers.

La Loi des Relations Ouvrières dit en effet qu'on ne peut changer les conditions de travail des employés tant que se poursuivent les procédures de négociations, de conciliation et d'arbitrage sans le consentement des travailleurs.

Ce consentement, la Consolidated ne l'a pas demandé aux ouvriers et les ouvriers ont cru

et croient encore que la compagnie ne veut pas reconnaître le syndicat comme agent négociateur parce qu'elle passe par-dessus la tête de ses représentants pour offrir directement une augmentation de salaire à ses employés.

Les ouvriers, qui savent que leur instrument de protection et de défense, c'est le syndicat qui les groupe et les représente, ne peuvent accepter que l'on agisse comme si le syndicat était une entité négligeable.

Comme le dit M. Picard dans son télégramme, la solution équitable du conflit actuel ne peut se trouver que dans des négociations de bonne foi avec les représentants du syndicat.

A la Canadian Resins ...

(Suite de la page 1)

raisons du geste qu'ils posaient.

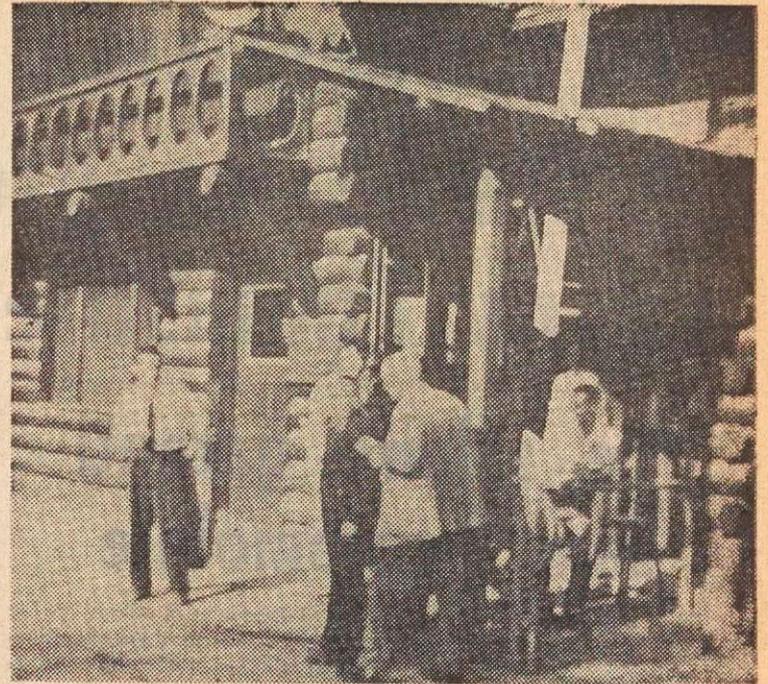
"Tout ce que nous voulons, disent les représentants du syndicat, c'est l'embauchage d'un homme de plus sur chaque équipe des calandres. Nous posons aussi comme condition que la compagnie s'engage à ne pas exercer de représailles ou de discrimination contre tout employé ou tout groupe d'employés.

Pas de discussion

La discussion fut courte. Les employés voulaient un homme de plus par équipe et la compagnie n'avait qu'à accepter ou à refuser. Comme elle ne pouvait pas négocier ni séparer un homme en deux, elle accepta et sur le champ, son représentant signa l'entente que nous reproduisons plus bas.

Les travailleurs de la Canadian Resins peuvent être fiers de la

victoire qu'ils viennent de remporter grâce à leur solidarité. Comme le disait M. Raynald Drollet, dans une causerie qu'il prononçait dimanche midi sur les ondes du poste de radio CKSM de Shawinigan, "il faudra que les compagnies de la région comprennent que les ouvriers sont décidés à se faire respecter comme on doit respecter des êtres humains. Il faut que les compagnies de la région comprennent que le capital humain est absolument indispensable et que ni le capital argent ni les machines les plus modernes ne produiront quoi que ce soit sans l'apport du travail. Et comme ce dernier doit passer dans l'ordre des valeurs avant le capital argent, avant la matière, il faudra que les travailleurs soient respectés dans leur dignité humaine.



"Depuis des dizaines d'années, c'est la première fois que M. Foss, gérant de la division Laurentide, se tient à la barrière pour saluer les employés de cette filiale de la Consolidated, nous dit un employé. On le voit ici à la sortie de l'équipe de 4 heures vendredi après-midi dernier au moment où les employés se dirigent vers le lieu de leur assemblée.

DOCUMENTS

TELEGRAMME DE M. MOSHER A M. GERARD PICARD

Shawinigan Falls, Que., June 11

Gérard Picard
President, CCCL,
226 Querbes St.
Montreal, Que.

Belgo Division Shawinigan Falls is closed due to illegal strike which commenced on Thursday stop Yesterday afternoon we met conciliator Ringuet with syndicat Officers Lessard and Brulé who recognized illegality of Syndicate position we are now informed that men still refuse to return to work apparently due to efforts of your organizer Chartrand Strike is violation of the collective agreement and further is clearly illegal as conciliation procedure has not been followed stop Company is suffering heavy loss due to this illegal action of syndicate and its members. We call upon you to publicly denounce this illegal strike to order Chartrand from the scene and to remove obstacles to immediate return to work stop Company will not hesitate to take all appropriate legal action to enforce provisions of contract and to recover damages if syndicate does not honor its legal obligations forthwith stop hereof is being sent to the Minister of Labour

W D Mosher
BELGO DIVISION MANAGER
CONSOLIDATED PAPER CORPORATION LTD.

REPONSE DE M. GERARD PICARD A M. MOSHER

Montréal, le 11 juin 1955

W. D. Mosher Gérant
Moulin Belgo Consolidated Paper
Shawinigan Falls, Qué.

A mon retour à Montréal je reçois votre télégramme de ce jour onze juin stop je ne saurais intervenir dans le conflit que vous mentionnez sans recevoir des communications officielles de la part du syndicat intéressé du Conseil Central de Shawinigan et de la Fédération du Papier stop Pourquoi dois-je prendre pour acquis que les faits rapportés dans votre télégramme sont indiscutables stop la Compagnie Consolidated Paper paraît avoir abandonné les négociations de bonne foi pour mettre en vigueur certaines propositions qui ne convenaient pas à ses ouvriers stop il est souverainement regrettable que votre compagnie ait pris cette responsabilité et ait ainsi commis une première illégalité qui a été une provocation pour les travailleurs stop votre télégramme ressemble étrangement à un ordre que vous donneriez à l'un de vos subalternes et je proteste énergiquement contre ces procédés de votre part à mon égard stop je ne puis que vous suggérer de reprendre les négociations avec les représentants du syndicat et de rechercher une solution équitable au différend actuel

Gérard Picard
Président CTCC



Les ouvriers de la Laurentide se sont réunis dans un parc de Grand'Mère à la sortie de l'équipe de 4 heures P.M. vendredi dernier. Le lendemain, toute l'usine était paralysée.

La Commission des Relations Ouvrières retarde les procédures de conciliation dans l'industrie des produits chimiques

Le salaire garanti dans l'automobile

DETROIT (D.O.C.) — Un accord historique vient d'être conclu entre le syndicat des Ouvriers Unis de l'Automobile-CIO et la Société Ford et la General Motors. Le président de ce syndicat, M. Walter Reuther, a déclaré que le règlement global du contrat avec la compagnie équivaut à une augmentation générale de 20c l'heure pour les quelque 140,000 employés de cette compagnie. Le nouveau contrat prévoit aussi des augmentations de salaires, des accroissements de pensions et une amélioration de l'assurance-santé pour les travailleurs.

Le plan du salaire garanti accordera aux ouvriers de la Ford qui seront en chômage, de 60 à 65 p. 100 de leur salaire hebdomadaire. Ce montant comprendra les compensations de l'assurance-chômage. Les ouvriers seront protégés pour une période de 26 semaines. Les paiements seront faits à même un fonds de 55 millions administré conjointement. La compagnie contribuera 5c l'heure par employé, pendant les trois prochaines années, période de la durée du contrat. Le règlement actuel ne comprend pas l'offre originale de permettre aux employés de Ford d'acheter des actions de cette compagnie, à moitié prix.

Fermiers et ouvriers sont interdépendants

WINDSOR (P.O.C.) M. Albert V. Cormack, président du Syndicat des fermiers de l'Ontario a exposé la condition des fermiers canadiens aux délégués qui ont participé au 70e congrès du CMTC tenu en la salle du Manège Militaire. Le conférencier a commencé par dire qu'il est faux d'affirmer que les cultivateurs et les syndicats ouvriers sont conservateurs. A son avis, ils sont plutôt des pionniers intrépides qui ont formé plusieurs associations. Après la guerre, les fermiers ont participé à la prospérité du pays parce que la nourriture était à cette époque d'un intérêt vital pour le pays et ses alliés. A compter de 1952 alors que l'ensemble des revenus des autres classes de la population avait augmenté de 951 millions selon les chiffres publiés par le bureau de la statistique, ceux des fermiers ont diminué de 267 millions. Cette tendance s'est maintenue au cours des années suivantes au point que l'année dernière, en Ontario, une moyenne de 1,000 cultivateurs abandonnaient leurs fermes à tous les mois afin de s'établir dans des centres urbains et occuper autant d'emplois au détriment des ouvriers.

Les inondations, en Saskatchewan et au Manitoba, la rouille de l'an dernier ont contribué à cet état de choses. Le coût élevé de l'outillage en est une autre. Enfin la difficulté pour les cultivateurs de vendre leurs produits à des prix raisonnables est un obstacle majeur. Il n'est presque pas protégé par les douanes et les tarifs. L'an dernier en effet, le Canada a importé plus de 2,699,927 livres de boeuf, 1,191,048 livres de porc, 6,600,000 livres d'agneau, 2,593,351 livres de poulet et 3,719,749 livres de dinde. Si l'on ajoute à ces chiffres les surplus de la production canadienne, on constate une nouvelle diminution des prix agricoles engendrée par cette situation. Si l'on compare ensuite les subsides accordés à l'ouvrier, on se rend compte qu'il a reçu une somme globale de 53 millions de l'assurance-chômage au cours de l'an-

née 1953. Au cours des dix dernières années, les fermiers ont reçu annuellement une somme de \$1,100,000. Le conseil inter-

Les travailleurs se plaignent souvent du fait que les procédures de conciliation et d'arbitrage traînent en longueur, ce qui cause un tort irréparable aux ouvriers, parce que dès qu'on en arrive à un règlement, il devient difficile d'appliquer la rétroactivité, surtout quand le différend est survenu depuis des mois.

Le même phénomène vient de se reproduire à Shawinigan dans l'industrie des produits chimiques alors que la Commission des Relations Ouvrières vient de demander au syndicat des Employés de Carborundum, au syndicat des Employés de la CIL (1954) et à celui des Employés de Dupont of Canada de justifier plus clairement leur demande en vue d'obtenir les services d'un conciliateur du ministère du Travail.

Le 26 mai dernier, à la suite de négociations directes avec la compagnie, lesquelles avaient abouti à un échec, le syndicat faisait parvenir à la Commission des Relations Ouvrières, une lettre dont voici le texte intégral:

Le 26 mai 1955

Monsieur le Secrétaire,
Commission des Relations
Ouvrières de la province
de Québec, édifice Garneau,
371, boul. Charest,
Québec.

Re: Syndicat National
des Employés du
Carborundum de

provincial des fermiers est donc d'avis que l'on devrait garantir aux cultivateurs une certaine parité de prix au moins pour cette portion de nos produits agricoles qui sont absorbés sur les marchés locaux. Pour terminer, M. McCormack rappelle que les fermiers et les ouvriers sont interdépendants les uns des autres parce qu'ils consomment leurs produits. Il a donc recommandé aux corps centraux des deux organismes de s'unir afin de planifier les problèmes d'intérêts mutuels.

Shawinigan Falls
vs
Canadian Carbo-
rundum Co. Ltd.

Monsieur le Secrétaire,

A la suite de la dernière séance de négociations directes qui a eu lieu le 1er avril 1955, le directeur des Relations Industrielles de la Canadian Carborundum Company Ltd., M. W. J. Ehlers, a écrit au Syndicat que la Compagnie n'avait aucune contreproposition à offrir et qu'il souhaitait que la prochaine séance de négociations ait lieu en présence d'un représentant du Service de conciliation.

La convention collective de travail intervenue le 24 mai 1954 entre la compagnie et le Syndicat, prévoyait une clause de réouverture pour la négociation des salaires au 3 avril 1955, article XV, section 87, paragraphe 2.

Nous vous prions, Monsieur le Secrétaire, d'agréer nos salutations.

LE SYNDICAT NATIONAL
DES EMPLOYÉS DU
CARBORUNDUM DE
SHAWINIGAN FALLS.

Signé: Michel Chartrand,
Conseiller technique.

MC/PM

Tout le monde aura compris que la compagnie n'a pas d'offrir à faire au sujet de la clause des salaires, la seule en discussion.

La Commission des Relations Ouvrières n'est pas satisfaite de ces renseignements et elle vient de faire parvenir aux syndicats concernés, puisqu'il s'agit de procédures similaires dans les trois cas, une longue formule dans laquelle elle demande toutes sortes de renseignements les uns plus inutiles que les autres au règlement du conflit.

Les travailleurs de Shawinigan sont bien fatigués de tous ces délais qu'on leur impose quand il s'agit de régler des problèmes de relations patronales ouvrières. Les travailleurs de la Canadian Resins viennent de manifester clairement leur intention de ne plus s'en laisser imposer, de même que les travailleurs de l'industrie de la pulpe et du papier de Shawinigan et de Grand-Mère.

Ceux de l'industrie chimique commencent eux aussi à en avoir assez de tous ces délais qu'ils jugent inutiles et préjudiciables à leur cause.

La grève du linoléum

A titre de président de la Fédération, il me fait plaisir de souligner que notre fédération, par tous ses syndicats, par tous ses dirigeants et militants, a fourni toute l'aide possible et même impossible, tant sur le plan moral que financier. La grève du prélat ne fut pas seulement la grève des travailleurs directement impliqués, mais celle de toute la Fédération; loin de moi l'idée de minimiser l'apport de la C.T.C.C. et de ses autres corps affiliés; je pense que, tous ensemble, nous pouvons nous considérer satisfaits d'une "job" bien faite.

La fusion

En vue d'améliorer et d'étendre nos moyens d'action, l'Exécutif de la Fédération a longuement étudié un projet de fusion avec les fédérations des mines et de la métallurgie, projet qui avait déjà été discuté avant la fondation de notre Fédération, et qui est revenu sur le tapis au cours des récents mois.

Cette fusion projetée nous permettrait d'être beaucoup plus efficace sur le plan de notre administration financière, tout comme d'ailleurs aux deux autres fédérations qui seraient impliquées dans la fusion. Notre action à peu près nulle sur le plan de l'organisation pourrait davantage se développer. Notre service de négociation lui aussi en serait renforcé. Nos fédérations, qui couvrent toutes trois des industries de base, ont déjà beaucoup de points en commun dans le domaine de la stratégie, des techniques et des possibilités de négociation. Une fusion ne pourrait qu'améliorer encore cette situation. (Extrait du rapport du président de la Fédération des Travailleurs de l'industrie des Produits chimiques M. J.-Emile Hébert, président, à Farnham, samedi.)

